



Parti vert libéral suisse

Communiqué de presse

Sujet	Ordonnance d'application sur l'assurance maladie (OAMal)
Pour tout renseignement	Thomas Weibel, Conseiller national, tél. +41 78 602 13 57
Expéditeur	Parti vert libéral suisse, Laupenstrasse 2, 3008 Berne Tél +41 31 311 33 03, Courriel: suisse@vertliberaux.ch , www.vertliberaux.ch
Date	12 novembre 2015

Les Vert libéraux refusent de restreindre le choix pour les franchises à option et les rabais sur les primes

Les Vert libéraux refusent tant la réduction de certaines franchises à option pour les adultes et enfants que la réduction des rabais sur les primes. Les modifications proposées par le Conseil fédéral restreignent trop fortement la liberté de choix et la responsabilité individuelle dans le domaine de la santé.

Le Conseil fédéral avance l'argument qu'il n'est pas toujours simple pour les assurés « de choisir une forme d'assurance parmi toutes les primes applicables. » Les Vert libéraux estiment cependant que les citoyens sont capables de prendre une telle décision et que la suppression de certaines franchises à option restreint inutilement la liberté de choix des assurés. La suppression des rabais sur les primes donnerait un mauvais signal, surtout à la lumière de la croissance continue des coûts de la santé. Il est important de récompenser également à l'avenir les assurés qui prennent leur responsabilité individuelle et ne causent pas de coûts de santé inutiles.